



DGA de l'Administration Générale
 Direction Adjointe du Budget
 Service du Budget
 0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
 DU 26 JUIN 2026
 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
 RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : Direction des maisons de l'enfance et de la famille - Budget supplémentaire 2026.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 14 avril 2026, l'Assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) de la direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF) pour l'exercice 2026. Après cette séance, le budget s'élève, crédits d'ordre compris, à 31 738 042 € en charges de fonctionnement et à 292 000 € en dépenses d'investissement.

Il convient à présent de se prononcer sur le budget supplémentaire (BS) 2026, qui se divise en deux parties distinctes :

- le report des restes à réaliser et la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2025 ;
- la décision modificative (DM) n°1 qui amende le BP 2026, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

I – Les restes à réaliser de 2025 et la reprise des résultats antérieurs

A - La reprise des restes à réaliser de 2025

Dans le cadre de l'examen du compte administratif (CA) 2025 les chiffres suivants vous ont été présentés dans cette séance en ce qui concerne les reports de crédits :

Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total
DIMEF	0 €	245 654,66 €	245 654,66 €

--	--	--	--

Ces reports trouvent leur justification dans des commandes qui n'ont été réceptionnées que partiellement ou dont la livraison a été retardée.

B - La reprise des résultats antérieurs

En section de fonctionnement, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2025 s'élevait à 2 422 431,07 €.

Celui-ci a déjà été en partie affecté lors du BP 2026 (247 K€ sur résultats 2024).

Le présent BS 2026 intègre une affectation complémentaire de 969 534 € (dont 81 286,13 € au titre du solde sur les résultats 2024 et 888 247,87 € sur les résultats 2025). Il restera à reprendre 1 205 897,07 € d'ici la fin de l'exercice 2027.

Par ailleurs, la constatation d'une plus-value sur cession de 22 010 € est proposée à la présente décision modificative.

En section d'investissement, le résultat à la clôture de l'exercice 2025 de 3 438 913,22 € doit être repris avant la fin de l'exercice 2026. Il est porté en recettes de la section d'investissement dès la présente décision.

II – La décision modificative n°1

Concernant la DM1, il convient de séparer les approches de la section de fonctionnement de la section d'investissement.

A - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 969,5 K€, intégrant ainsi le solde des résultats antérieurs 2024 et une partie des résultats 2025.

Sont essentiellement inscrites en dépenses diverses dotations aux provisions (969 K€), au titre du compte épargne temps (769 003 €), de l'aide au retour à l'emploi (200 000 €) et de la dépréciation des comptes de redevables (50 €) (cf. délibérations n°8 et 9 du 17/10/2025), que complètent une inscription pour admissions en non-valeur. Les provisions, délibérées en 2025, ont fait l'objet d'un rejet de la part du comptable en raison d'une anomalie dans l'utilisation de la maquette budgétaire M22. Celles-ci doivent être réintégrées de manière correcte.

B - La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 4,4 M€.

Elle intègre la reprise des résultats antérieurs et le montant des reports, ainsi que des dotations complémentaires d'un total de 171 K€ (renouvellement de mobilier : 66 K€, renouvellement du

parc automobile : 95 K€ et maintien en condition opérationnelle du patrimoine : 10 K€).

Elle comprend aussi, en recettes, une plus-value de cession pour 22 010 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 26 JUIN 2026**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Direction des maisons de l'enfance et de la famille - Budget supplémentaire 2026.

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt six juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Absent(s) :

Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Samia GHALI, M. Azad KAZANDJIAN, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN.

Donne(nt) pouvoir :

M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, Mme Audrey GARINO à Mme Magali GIORGETTI, M. Hervé GRANIER à Mme Agnès AMIEL, M. Henri PONS à M. Lionel DE CALA, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 26 JUIN 2026**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Direction des maisons de l'enfance et de la famille - Budget supplémentaire 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 26 juin 2026,
le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la maquette budgétaire ci-annexée,

A décidé :

- d'adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2026 pour le budget annexe de la DIMEF ;
- de préciser que ce budget supplémentaire est adopté, comme pour le budget général, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M22 ;
- de réitérer l'autorisation de constituer les provisions CET (769 003 €), ARE (200 000 €) et de dépréciation des comptes de redevables (50 €) pour un montant de 969 053 € arrêtées par les délibérations n°8 et 9 du 17 octobre 2025.

Adopte à l'unanimité

Pour : 43

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 9

Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Valérie GUARINO, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Anthony KREHMEIER, Mme Josette SPORTIELLO, M. Ahmed HEDDADI.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Direction générale adjointe de l'administration générale
Direction des Finances
Direction Adjointe du Budget
Service du Budget

ARRÊTÉ N°2026-2-DF-SB
Portant sur les restes à réaliser 2025 du budget annexe de la DiMEF

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médicaux sociaux,

CONSIDÉRANT les crédits engagés non mandatés à la clôture de l'exercice,

SUR proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les restes à réaliser de l'exercice 2025 de la Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille dont les listes figurent en annexe, sont reportés sur l'exercice 2026.

- en dépenses, à la somme de deux-cent-quarante-cinq mille six-cent-cinquante-quatre euros et soixante-six centimes ;

DÉPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DiMEF	- €	245 654,66 €	245 654,66 €

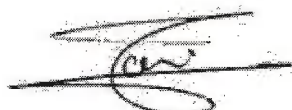
ARTICLE 2 : Le présent arrêté est établi en 2 exemplaires originaux :

- un exemplaire destiné à la Paierie départementale pour permettre le règlement des dépenses et l'encaissement des recettes,
- un exemplaire destiné au Conseil départemental après visa de Madame la Payeuse départementale.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame la Payeuse départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Marseille, le

Le Directeur général des services

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Taverni', written over a horizontal line.

Eric TAVERNI

le 11/02/2026

La Payeuse départementale

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Christine Mazière', consisting of a stylized 'C' and 'M'.

Christine MAZIÈRE

RESTES A REALISER 2025 EN DEPENSES
BUDGET ANNEXE
MAISONS DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
(DIMEF)

Groupe	Nature	Restes à réaliser
	2184	12 795,45
	2182	228 565,00
	2181	4 294,21
Total Immobilisations corporelles		245 654,66
TOTAL INVESTISSEMENT		245 654,66
TOTAL GENERAL DEPENSES		245 654,66